



## LE 2<sup>ÈME</sup> MANIFESTE BRUXELLOIS

En mars 2003, le **Manifeste bruxellois**, acte fondateur d'un mouvement bruxellois en émergence rapide, constatait qu'un "énorme écart s'est creusé entre la réalité bruxelloise d'aujourd'hui – une grande région multilingue et multiculturelle – et les institutions belges actuelles fondées sur le clivage linguistique essentiellement bi-communautaire des années 1950-80. Ce clivage est maintenant dépassé par les faits, et la persistance de cet écart entraîne pour la population bruxelloise un ensemble de conséquences défavorables auxquelles il convient de remédier". Depuis lors, aucune amélioration n'a été apportée aux institutions bruxelloises.

Dans la perspective d'une vaste négociation institutionnelle réclamée par les partis flamands et rejetée par des partis francophones "demandeurs de rien", le mouvement bruxellois a une nouvelle fois fait entendre sa voix. En décembre 2006, bruXsel.org lançait l'Appel « **Nous existons ! Wij bestaan ! We exist !** » signé par 200 Bruxellois d'origines et d'horizons divers, vite rejoints par 10.000 citoyens motivés. L'Appel constatait : « *Bruxelles devient une ville toujours plus internationale et plus complexe, une ville-région de plus en plus différente de la Wallonie et de la Flandre. Cette complexité constitue un défi. Mais il serait absurde d'essayer de l'enfermer dans le carcan bicommunautaire. Bien gérée, cette complexité est une richesse dont nous pouvons être fiers et qu'il nous faut mettre au service du dynamisme de Bruxelles et, par là, des régions voisines et de l'Europe entière* ». Il invitait également "tous les participants aux négociations institutionnelles qui s'annoncent à faire droit aux revendications exprimées dans cet appel et à accorder à Bruxelles, comme aux autres Régions, le pouvoir de forger son avenir".

Dans la foulée, Aula Magna organisait en mars 2007 un important colloque sur le thème « **Défis et ambitions d'une Région capitale** ». Ce colloque a fait ressortir les défis considérables auxquels Bruxelles est confrontée et, une nouvelle fois, le décalage entre des institutions nées des guerres linguistiques du passé et la réalité du 21<sup>ème</sup> siècle. Aujourd'hui, plus de 50% des Bruxellois sont d'origine étrangère ou nés de familles d'immigrés. Troisième région la plus riche d'Europe, grande pourvoyeuse d'emplois, Bruxelles souffre d'un taux de chômage disproportionnellement élevé, et voit s'installer une dualisation entre zones riches et pauvres, entre écoles élitistes et populations sous-qualifiées, avec évolution vers une ghettoïsation progressive. Ensermée dans une frontière régionale qui ne correspond pas à sa dimension urbaine réelle, Bruxelles voit progressivement ses habitants aisés et ses industries dynamiques s'installer en périphérie, la privant de revenus essentiels à son redéploiement. Quant aux 650.000 emplois qu'elle offre, 55% sont occupés par des résidents de la périphérie ou des Régions voisines, qui profitent de ses infrastructures et asphyxient sa mobilité, mais paient leurs impôts dans leur Région de résidence.

Résoudre chacun de ces défis demande une stratégie intégrée et une volonté politique forte, ce qui est difficile dans une Région où sont compétents, selon les matières, le gouvernement fédéral, le gouvernement régional, les Communautés, la Cocof, la VGC et la Cocom, ainsi que les 19 communes, et où les formations politiques – de même que la frontière régionale - sont encore toujours organisées sur la base du clivage linguistique.

Il est donc crucial de faire évoluer les institutions et les politiques bruxelloises vers plus de cohérence et de cohésion.

Ce « **2<sup>ème</sup> Manifeste bruxellois** » rappelle aux décideurs politiques bruxellois que des mesures de bonne gouvernance peuvent être mises en œuvre immédiatement, par le fait des seuls Bruxellois. Il convient notamment de procéder à un audit complet des prélèvements et des dépenses publiques à Bruxelles, de revoir le tracé de certaines frontières communales, et de mieux répartir et coordonner entre le niveau communal et le niveau régional les politiques de l'urbanisme, du logement, de la mobilité et du parking.

D'autres évolutions pourraient se mettre en place par le seul jeu d'accords avec les Régions voisines.

D'autres évolutions enfin relèvent de la construction institutionnelle belge. Ces dernières pourraient bénéficier – ou risquent de pâtir – des résultats d'éventuelles négociations institutionnelles lors de la formation du prochain gouvernement fédéral, au lendemain des élections du 10 juin 2007. Ce « **2<sup>ème</sup> Manifeste bruxellois** » souhaite dès lors attirer à nouveau l'attention des décideurs politiques sur sept enjeux politiques et institutionnels capitaux pour l'avenir de Bruxelles et des autres Régions du pays.

**1. TOUTE EVOLUTION INSTITUTIONNELLE DOIT FAVORISER L'EPANOUISSEMENT MUTUELLEMENT BENEFIQUE DES TROIS REGIONS DU PAYS. BRUXELLES, EN TANT QUE REGION, A DROIT AU MEME NIVEAU DE RECONNAISSANCE, DE RESPECT, D'AUTONOMIE ET DE PROTECTION QUE CELUI ACCORDE A LA FLANDRE ET A LA WALLONIE.**

*Nées dans les soubresauts des conflits linguistiques du passé, nos institutions actuelles se sont principalement attachées à protéger l'existence des langues nationales. Dans ce contexte, le fait régional Bruxellois a été tout d'abord ignoré, puis accepté mais avec de larges réserves. Il est régulièrement remis en question, notamment par les propositions du Parlement flamand de 1999, par les exigences de plusieurs partis de Flandre, et par les projets de « Nation francophone » qui répondent à celles-ci. Aujourd'hui, ce 2<sup>ème</sup> Manifeste rappelle le principe de l'Appel des Bruxellois:*

*« Il est grand temps de laisser pour de bon derrière nous une Belgique où deux Communautés se font face, pour permettre que les trois Régions du pays s'épanouissent côte à côte, chacune avec une identité propre et des institutions efficaces ».*

**2. TOUTE EVOLUTION INSTITUTIONNELLE DOIT DOTER BRUXELLES DES COMPETENCES ET DES MOYENS QUI PERMETTRONT D'APPORTER UNE REPONSE VIGOUREUSE, COHERENTE ET ADAPTEE A SA CRISE AIGUË DE L'ENSEIGNEMENT ET DU CHOMAGE.**

*La Région compte de loin les plus hauts taux d'immigration et de chômage du pays ; de nombreux emplois imposent la connaissance du français et du néerlandais. Une politique permettant de résorber le chômage devra donc intégrer plusieurs approches complémentaires : l'accueil des primo-arrivants et de leurs familles, un enseignement de base adapté à cet accueil, un enseignement des langues efficaces, une mixité sociale meilleure grâce à la réhabilitation des quartiers défavorisés, une formation professionnelle moderne, et des moyens de transport adaptés aux déplacements des travailleurs bruxellois vers les bassins d'emplois dans et en-dehors de la Région bruxelloise.*

*Malheureusement, le gouvernement bruxellois n'est aujourd'hui compétent ni dans l'enseignement général ni dans l'accueil des primo-arrivants. Ces matières sont essentiellement gérées par les Communautés française et flamande, sans vision commune, sans concertation, sans projet intégré aux autres politiques de la Région. Or le taux d'échec scolaire y est élevé, et la formation de bons bilingues est largement déficitaire.*

*Sans contester aux Communautés linguistiques le droit de soutenir à Bruxelles un enseignement spécifique, nous proposons que la Région Bruxelloise dispose de la compétence et des moyens financiers importants qui lui permettront de soutenir, coordonner voire organiser elle-même un enseignement bien adapté à la formation et à l'intégration d'enfants et de jeunes de toutes origines d'une part, et à un apprentissage dynamique des langues d'autre part. Cela en bonne coordination avec l'enseignement professionnel et les politiques de l'emploi, de la mobilité et de la réhabilitation des quartiers défavorisés.*

**3. TOUTE EVOLUTION INSTITUTIONNELLE DOIT DONNER A BRUXELLES LA COMPETENCE ET LES MOYENS DE PROMOUVOIR ET SOUTENIR UNE ACTIVITE CULTURELLE SPECIFIQUE A LA REGION - TOUT EN CONTINUANT D'ACCUEILLIR SUR SON TERRITOIRE UNE ACTIVITE CULTURELLE EMANANT DE L'ENSEMBLE DU PAYS.**

*La culture et l'éducation constituent un des plus puissants leviers de la construction d'une Région. La Flandre l'a compris, elle qui a regroupé les compétences communautaires et régionales en une autorité unique. Il faut que Bruxelles et la Wallonie puissent chacune bénéficier du même atout. Bruxelles en tant que Région doit avoir les compétences et les moyens de maîtriser sa politique culturelle et éducative. Cela permettra notamment à la Région d'apporter un soutien fort pour les projets multiculturels ou multilingues.*

*Il ne s'agit pas d'empêcher une riche présence culturelle flamande ou francophone – voire germanophone à Bruxelles. Mais cela ne peut se faire au détriment d'une possibilité de construction culturelle propre à la Région.*

*Par ailleurs, dans la mesure où les compétences communautarisées échappent au contrôle de la Région bruxelloise, nous nous opposons fermement à tout nouveau transfert de compétences du niveau fédéral vers les Communautés.*

**4. TOUTE EVOLUTION INSTITUTIONNELLE DOIT PERMETTRE UN FINANCEMENT EQUITABLE ET EFFICACE DE LA REGION BRUXELLOISE, QUI TIENNE COMPTE TANT DES SERVICES QUE BRUXELLES EST AMENEE A RENDRE EN TANT QUE CAPITALE QUE D'UNE SOLIDARITE RESPONSABLE ET DURABLE ENTRE TOUS LES HABITANTS DE L'ETAT FEDERAL.**

*Le financement actuel de la Région de Bruxelles-Capitale peut être vu comme insuffisant en regard des besoins énormes de la ville, notamment en matière d'intégration sociale, de formation, de rénovation urbaine et de transports en commun.*

*De fait, les mécanismes de financement de la RBC sont inadaptés. Les charges supportées par la Région en tant que grande agglomération, ville capitale de l'UE, de la Belgique et des Communautés flamande et française sont dans une large mesure supportées par les habitants des 19 communes, alors que les bénéficiaires associés à ces multiples fonctions sont ressentis bien au-delà des frontières de la Région.*

*En outre, la moitié des personnes qui y travaillent et nombre de celles qui y étudient ou s'y font soigner habitent et paient leurs impôts ailleurs en Belgique, principalement dans sa périphérie brabançonne. Les charges que ces personnes entraînent (transports, infrastructure, pollution...) doivent être supportées par la Région bruxelloise, tandis que les recettes qu'elles génèrent (impôts des personnes physiques) bénéficient aux autres Régions. Les frontières régionales - calquées sur la frontière linguistique – ont donc détaché de Bruxelles les riches communes de sa périphérie qui y puisent leur richesse.*

*Enfin, Bruxelles souffre de divers manques à gagner importants. Les bâtiments des institutions internationales, de même que certains bâtiments fédéraux ou communautaires, sont immunisés de plusieurs impôts (précompte immobilier et taxe bruxelloise sur les bureaux). Les fonctionnaires internationaux résidant à Bruxelles n'y sont pas assujettis à l'impôt des personnes physiques.*

*Les mécanismes de financement actuels pourraient être mieux gérés. Les recettes et dépenses actuelles de la Région et des communes gagneraient à être mieux coordonnées. De même, l'accord de coopération visant à la promotion du rôle de capitale de Bruxelles devrait être radicalement amélioré, dans le sens d'un fonctionnement plus démocratique et efficace. Mais ceci ne suffira pas. Les charges importantes qui pèsent sur la Région de Bruxelles-Capitale du fait de ses caractéristiques de ville plusieurs fois capitale, de ville-région et de petite ville mondiale imposent une révision appropriée de ses mécanismes de financement.*

**5. TOUTE EVOLUTION INSTITUTIONNELLE DOIT PERMETTRE UNE MEILLEURE INTEGRATION FONCTIONNELLE ENTRE LE TERRITOIRE DE LA REGION ET SA PERIPHERIE BRABANÇONNE.**

*La frontière régionale qui enserme Bruxelles a été calquée sur une frontière linguistique sans rapport avec les réalités régionales, qu'elles soient historiques, géographiques, ou socio-économiques. Ce fait rend impossible la mise en place d'un projet cohérent pour la gestion des nombreux domaines tels la mobilité, l'aménagement du territoire, l'environnement etc..., dont l'assise territoriale dépasse – et a toujours dépassé – le tracé mis en place en 1989. Sans remettre en cause en général le positionnement de la frontière linguistique, nous demandons donc que les implications de ce tracé en tant que frontière régionale fassent l'objet d'une analyse approfondie, afin que puissent être proposées des mesures permettant une meilleure intégration fonctionnelle entre Bruxelles et sa périphérie.*

*Concrètement, la conclusion rapide d'accords de coopération entre Régions dans les domaines susmentionnés, ainsi que l'intégration des sociétés de transport à Bruxelles, par exemple dans le contexte d'une communauté urbaine associant la ville-région et son hinterland, sont indispensables. Si cela s'avérait impossible à brève échéance, une alternative cohérente serait l'élargissement de la Région eu égard à ses compétences territoriales, afin de la faire mieux correspondre aux limites de la ville.*

**6. TOUTE EVOLUTION INSTITUTIONNELLE DOIT CONTENIR UNE REFORME DU SYSTEME ELECTORAL QUI OUVRE LA VOIE A DES PROJETS FEDERATEURS TANT AU NIVEAU FEDERAL QU'AU NIVEAU REGIONAL BRUXELLOIS, ET QUI FAVORISE LA STRUCTURATION DES FORMATIONS POLITIQUES SUR UNE BASE REGIONALE PLUTOT QUE COMMUNAUTAIRE.**

*Dans la toute grande majorité des Etats fédéraux, les partis sont organisés sur une base régionale (territoriale donc), et fédérés au niveau de l'Etat. En Belgique, pour les raisons historiques que l'on sait, les partis sont organisés sur une base linguistique. De plus, ils ne sont pas fédérés au niveau national. Enfin, les circonscriptions électorales séparent les citoyens sur une base essentiellement linguistique.*

*A Bruxelles, une telle construction n'est pas représentative de la réalité et ne correspond pas aux demandes de la population. Ce 2ème Manifeste invite à nouveau les forces politiques bruxelloises à s'organiser au-delà des distinctions de langues. Nous proposons que des mécanismes électoraux adaptés permettent désormais la prise en compte, à Bruxelles, de partis régionaux bilingues lors des élections régionales et fédérales.*

**7. TOUTE EVOLUTION INSTITUTIONNELLE DOIT IMPERATIVEMENT ETRE PRECEDEE D'UNE REFLEXION APPROFONDIE, DEMOCRATIQUE, ET TRANSPARENTE.**

*Les problèmes auxquels Bruxelles est confrontée aujourd'hui sont multiples et complexes. Plusieurs sont directement affectés par la structure des institutions belges, elles aussi multiples et complexes. Une évolution institutionnelle favorable ne pourra advenir que si elle est précédée d'une réflexion approfondie, dans la clarté et la transparence.*

*Certains responsables politiques évoquent la possibilité de mener des négociations institutionnelles comme préalable à la mise en place du prochain gouvernement. Une telle approche nous fait craindre précipitation, opacité, voire chantage.*

*Nous proposons la mise sur pied d'une Convention réunissant des parlementaires tant fédéraux qu'issus des entités fédérées, des représentants des différents gouvernements, ainsi que des représentants de la société civile.*

Bruxelles, le 23 mai 2007